

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -
(N° 1641)

Adopté

N° CE24

AMENDEMENT

présenté par
M. Daubié, rapporteur

ARTICLE 19

I. – À l'alinéa 1, supprimer les mots :

« au plus tard ».

II. – À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« précité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel. Les mots supprimés étaient juridiquement inutiles.